



AUDISOL

Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires
aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017**

Union Régionale Interprofessionnelle

CFDT du Centre

10, rue Théophile Naudy

45000 Orléans

Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre
10, rue Théophile Naudy – 45000 Orléans
Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres du Bureau Régional,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Bureau Régional

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission Exécutive.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 1^{er} octobre 2018

Commissaire aux comptes,
AudiSol

Delphine Lubrani



Annexe 1

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT du Centre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



URI C.F.D.T. REGION CENTRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	Brut au 31/12/2017	Amort. et provisions	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016	PASSIF	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles					Fonds propres		
Immobilisations incorporelles	13 668	13 668	—	—	Fonds syndicaux sans droit de reprise		
					Réserves	682 286	611 935
					Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice	20 657	70 350
Immobilisations corporelles					Autres fonds propres		
Terrains	—	—	—	—	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	—	—
Constructions	—	—	—	—			
Installations et agencements	—	—	—	—			
Autres immobilisations corporelles	92 678	89 776	2 901	6 217			
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—			
Avances et acomptes	—	—	—	—			
Immobilisations financières					FONDS PROPRES	702 942	682 286
Participations	—	—	—	—			
Prêts	16 926	—	16 926	6 526	Provisions pour risques	—	—
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	Provisions pour charges	24 061	22 864
ACTIF IMMOBILISE	123 272	103 445	19 827	12 743	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24 061	22 864
Stocks	1 786	—	1 786	—	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	—	—
Avances et acomptes versés	86	—	86	36	Emprunts et dettes financières divers	—	—
Créances					Avances et acomptes reçus	—	—
Créances usagers et comptes rattachés	172 562	53 177	119 384	121 389	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	276 597	252 334
Autres créances	164 561	—	164 561	211 839	Dettes fiscales et sociales	59 747	55 548
Sous-total créances	337 123	53 177	283 945	333 228	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	Autres dettes	2 110	2 424
Disponibilités	749 276	—	749 276	654 513			
Charges constatées d'avance	21 357	—	21 357	17 369	Produits constatés d'avance	10 821	2 435
ACTIF CIRCULANT	1 109 629	53 177	1 056 451	1 005 146	DETTES	349 275	312 740
TOTAL GENERAL	1 232 901	156 622	1 076 278	1 017 889	TOTAL GENERAL	1 076 278	1 017 889

URI C.F.D.T. REGION CENTRE

COMPTE DE RESULTAT DU 1^{er} JANVIER 2017 au 31 DECEMBRE 2017

	du 01/01/17 au 31/12/17	du 01/01/16 au 31/12/16
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	493 904	490 362
Prestations et ventes	215 820	240 929
Dons	—	—
Subventions et contributions d'exploitation	391 072	447 240
Autres produits (hors cotisations)	6 696	4 590
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	29 464	38 225
TOTAL I	1 136 955	1 221 345
Charges d'exploitation		
Achats	36 356	38 582
Autres achats et charges externes	537 666	547 718
Impôts, taxes et versements assimilés	1 660	1 160
Salaires et traitements	225 987	228 483
Charges sociales	103 103	102 800
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3 928	4 877
Dotations aux provisions sur actif circulant	7 548	420
Dotations aux provisions pour risques et charges	—	1 635
Autres charges	211 548	225 143
TOTAL II	1 127 797	1 150 819
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9 158	70 527
Produits financiers :		
Produits autres valeurs mobilières	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	5 693	4 935
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL V	5 693	4 935
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—
Intérêts et charges assimilées	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL VI	—	—
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 693	4 935
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	6 537	3 807
Sur opérations en capital	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	—
TOTAL VII	6 537	3 807
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	732	8 919
Sur opérations en capital	—	—
Dotations aux amortissements et provisions	—	—
TOTAL VIII	732	8 919
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 805	-5 112
TOTAL DES PRODUITS	1 149 186	1 230 088
TOTAL DES CHARGES	1 128 529	1 159 738
EXCEDENT OU DEFICIT	20 657	70 350
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	20 657	70 350
EXCEDENT OU DEFICIT AFFECTE AUX OPERATIONS PLURIANNUELLES	—	—

URI C.F.D.T. REGION CENTRE

Syndicat professionnel

Siret : 775 513 609 00047

Siège social : 10 rue Théophile Naudy – 45000 ORLEANS

Comptes annuels : ANNEXE aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'URI C.F.D.T. Région Centre se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017 par les données suivantes :

Total du bilan :	1 076 278 €
Produits d'exploitation :	1 136 955 €
Excédent :	20 657 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'URI C.F.D.T. Région Centre.

1. Principes, règles et méthodes comptables

1.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés « états financiers » comprennent :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat,
- ✓ l'annexe.

1.2. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'URI C.F.D.T. Région Centre retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et 99-03.

L'URI C.F.D.T. Région Centre applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 512-1 du règlement ANC 2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 511-1 dudit règlement.

1.3.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte de la cotisation syndicale » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la C.F.D.T.

En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure C.F.D.T. des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

1.3.2. Méthode de comptabilisation

Les cotisations reviennent en intégralité à l'URI C.F.D.T Région Centre. Elles sont comptabilisées en totalité en produits.

1.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Logiciel : 1 an
- Aménagements et installations : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6. Créances usager, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

À la clôture sont comptabilisés, dans un compte « produits à recevoir », tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément aux règles comptables.

1.8. Participations aux événements récurrents pluriannuels

L'URI C.F.D.T. Région Centre présente, au bas de son compte de résultat, l'affectation du résultat annuel dans la réserve dédiée aux financements des événements récurrents pluriannuels pour lesquels elle s'est engagée et dont la fréquence est supérieure à un an.

1.9. Provisions pour risques et charges

Conformément à l'article 531-2/9 du PCG, le montant calculé de la provision pour retraite de l'URI C.F.D.T. Région Centre à la clôture de l'exercice 2017 est de 24 061 €.

L'URI C.F.D.T. Région Centre comptabilise la provision pour engagement de retraite.

La méthode prospective a été choisie.

La table de mortalité appliquée est celle fournie par l'INSEE (table 2004-2006).

Le taux de turn-over a été fixé à 0 %. Le taux d'actualisation appliqué est de 1,49 %, celui de la progression des salaires est de 1,80%.

La probabilité qu'un salarié de plus de 40 ans quitte l'URI C.F.D.T. Région Centre est réduite de 50 %.

1.10. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

1.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

À la clôture sont comptabilisées, dans un compte « charges à payer », toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

1.12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

L'URI C.F.D.T. Région Centre enregistre une provision pour congés acquis et pour les CET en vertu du principe d'indépendance des exercices.

1.13. Autres dettes

Les autres dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 668	0	0	13 668
Logiciels	13 668	0		13 668
Immobilisations corporelles	94 212	612	2 146	92 678
Installation technique outillage	21 515			21 515
Installation générale	11 928			11 928
Matériel informatique	25 444	612	2 146	23 909
Matériel de projection audio vidéo	2 508			2 508
Matériel de bureau	2 136			2 136
Matériel de transport	5 068			5 068
Mobilier	25 612	0		25 612
Immobilisations financières	6 526	13 000	2 600	16 926
Prêts	6 526	13 000	2 600	16 926
Dépôts et cautionnements versés	0		0	0
Total	114 406	13 612	4 746	123 272

Amortissements	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13 668	0	0	13 668
Logiciels	13 668	0		13 668
Immobilisations corporelles	87 994	3 928	2 146	89 776
Installation technique outillage	21 515	0		21 515
Installation générale	11 928	0		11 928
Matériel informatique	21 047	3 459	2 146	22 360
Matériel de projection audio vidéo	2 508	0		2 508
Matériel de bureau	2 136			2 136
Matériel de transport	5 068			5 068
Mobilier	23 792	469		24 261
Total	101 663	3 928	2 146	103 445

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.2.1. Créances usagers

A la clôture, la provision sur créances s'élève à 53 177 €.

2.2.2. Autres créances

Elles correspondent essentiellement aux soldes des :

- Subventions à recevoir,
- Cotisations à recevoir,
- Formations.

2.3. Disponibilités

Il s'agit des soldes comptables débiteurs des banques et de la caisse de l'URI C.F.D.T. Région Centre.

2.4. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.5. Fonds propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Mouvements de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Réserves	571 935	60 350	—	632 286
Report à nouveau	—	—	—	—
Réserves événements pluriannuels	40 000	10 000	—	50 000
Résultat de l'exercice	70 350	-70 350	20 657	20 657
Fonds propres	682 286	—	20 657	702 942

2.6. Subventions d'investissement

Il s'agit d'une subvention accordée par le Conseil Régional pour l'aménagement des locaux et l'acquisition d'équipement.

Subventions d'investissement	Brut	Amort. cumulé à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Amort. cumulé à la clôture de l'exercice	Net
Subvention Conseil Régional	31 270	31 270	—	31 270	—
Total	31 270	31 270	—	31 270	—

2.7. États des provisions et dépréciations

L'état des mouvements des provisions et dépréciations est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépréciations	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
Sur créances usagers	46 826	6 351	—	53 177
Provision pour risques et charges	—	—	—	—
Engagement de retraite	22 864	1 197	—	24 061
Total	69 690	7 548	—	77 238

2.8. État des emprunts et dettes financières divers

Néant.

2.9. Dettes fournisseurs et charges à payer

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

2.10. Dettes fiscales et sociales

Elles sont essentiellement à moins d'un an et comprennent notamment :

- URSSAF : 7 443 €
- Caisse de retraite : 1 759 €
- Congés payés et CET : 28 850 €

2.11. Autres dettes

Il s'agit des dettes vis-à-vis des adhérents ou de structures liées à la C.F.D.T.

2.12. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés dans l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.13. Ressources annuelles

L'URI C.F.D.T. Région Centre a perçu 1 142 649 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations reçues	493 904 €	490 362 €
Reversements de cotisations	0 €	0 €
Subventions reçues	391 072 €	447 240 €
Autres produits d'exploitation perçus	251 980 €	283 743 €
Produits financiers perçus	5 693 €	4 935 €
Total des ressources	1 142 649 €	1 226 281 €

2.14. Contributions en nature

L'URI C.F.D.T. Région Centre se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit. Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein du syndicat est renouvelable.

Le nombre de personnes en E.T.P. (Équivalent Temps Plein) mises à disposition est de 1,8 en 2017.

3. Autres informations

3.1. Militantisme

L'URI C.F.D.T. Région Centre ne valorise pas comptablement l'action de ses militants car elle est suffisamment connue et reconnue pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

3.2. Effectif à la clôture

L'effectif est composé à la clôture de l'exercice de 8 ETP.

3.3. Engagements financiers et sûretés réelles donnés et reçus

Néant.

3.4. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant.

3.5. Engagements de crédit-bail

Les engagements en matière de crédit-bail de l'URI C.F.D.T. Région Centre ont généré une charge de 16 K€ au cours de l'exercice.

Postes du bilan	Date début crédit-bail	Date fin crédit-bail	Base locative HT	Total Echancier	Redevances payées TTC		Redevances restant à payer TTC			Total à payer	Prix d'achat résiduel
					de l'exercice	cumulées	à - 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans		
Photocopieur VI	01/04/2015	30/06/2020	53 886	64 663	12 317	33 871	12 317	18 475		30 792	
Photocopieur VII	09/01/2017	08/04/2022	11 375	13 650	3 263	3 263	3 263	7 124		10 387	
Total			65 261	78 313	15 580	37 134	15 580	25 600	0	41 179	0

3.6. Liste des principaux mandats dans les organismes paritaires

L'URI C.F.D.T. Région Centre dispose de mandats dans les organismes paritaires suivants :

- AGEFOS PME Centre
- FONGECIF = Fonds de Gestion du Congé Individuel de Formation
- GIPCARIF-ORFE = Groupement d'Intérêt Public Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation en Région Centre-Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi
- OPCALIA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé Interprofessionnel Région Centre (MEDEF)
- CTR
- Régime Agricole CTR
- FIPHFP =Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- Carsat
- UGECAM
- CAF
- URSSAF
- CPAM
- ARS (Agence Région de Santé)
- CPRIA (Comité paritaire Régional Interprofessionnel de l'Artisanat)
- Pôle Emploi Instance Paritaire Régionale et deux Instances Paritaires Territoriales
- Comité Régional de l'Habitat
- CIL Val de Loir (Tours)
- COPAREF
- CREFOP